

# Courrier des lecteurs

Un lecteur attentif nous interroge au sujet de l'article de Dominicus paru dans *Le Sel de la terre* 124 (printemps 2023) sur la validité des sacrements réformés (voir notamment p. 127).

En parlant du nouveau rituel de la consécration des évêques, vous citez l'étude de l'abbé Alvaro Calderón (FSSPX) sur le sujet. Faut-il en conclure que vous avez évolué dans votre pensée depuis votre étude parue dans *Le Sel de la terre* 54, automne 2005, et que vous admettez maintenant un *doute systématique et universel* sur toutes les consécrations épiscopales dans le nouveau rite ?

Nous remercions ce lecteur de cette question qui nous permet de clarifier notre pensée.

A la fin des années 1990, des doutes ont été émis sur la validité des consécrations épiscopales selon le nouveau rite par des sédévacantistes.

Une étude s'imposait, que nous avons présentée au Symposium de théologie de Paris en 2005 ; cette étude a été ensuite publiée dans *Le Sel de la terre* 54 (automne 2005).

L'abbé Calderón, neuf ans plus tard, a fait paraître une étude dans *Si Si No No español*<sup>1</sup>. Il y répond à certaines critiques faites contre notre étude, notamment celles de l'abbé Cekada. Nous en avons rendu compte dans *Le Sel de la terre* 92 (printemps 2015).

Dans *Le Sel de la terre* 124 (printemps 2023), Dominicus présente une étude générale sur « La validité des sacrements réformés par Paul VI ».

En ce qui concerne la consécration des évêques, il se contente de reproduire la conclusion de l'abbé Calderón :

Les défauts positifs et objectifs dont souffre ce rite, qui nous empêchent d'être certains de sa validité [puisqu'il n'est que *probablement* valide] nous semblent — jusqu'à une sentence romaine, par laquelle beaucoup de choses devraient changer — justifier et rendre nécessaire la *réordination sous condition* des prêtres consacrés par de nouveaux évêques et, *si nécessaire*, la *reconsécration sous condition* de ces évêques. Il n'est pas possible de subir de telles incertitudes à la racine même des sacrements (p. 6-7).

Cette citation peut donner l'impression qu'il y a un doute universel et systématique sur toutes les consécrations épiscopales.

Telle n'est pas notre opinion.

---

<sup>1</sup> — Une traduction française de cette étude existe, publiée par le *Bulletin des Amis de saint François de Sales*, n° 223. Courriel : [info@amissfs.com](mailto:info@amissfs.com) / [www.amissfs.com](http://www.amissfs.com).

L'abbé Calderón parle de reconsécration sous condition « *si nécessaire* ». Nous entendons cette expression dans le sens : *si, après enquête, un doute positif demeure.*

Cela veut dire que si l'enquête exclut tout doute positif, *il n'est pas nécessaire* de faire cette reconsécration sous condition. Autrement dit : on peut lever le doute, *celui-ci n'est pas systématique et universel.*

Cette question de notre lecteur est aussi l'occasion de corriger une erreur : Dominicus a écrit dans son étude sur les nouveaux sacrements que Mgr Salvador Lazo (1918-2000), évêque philippin revenu à la Tradition dans les années 1990, n'avait pas fait de cérémonies nécessitant un épiscopat valide. Nos informations dataient de 1998 et étaient incomplètes, car on nous a signalé que Mgr Lazo a fait une messe chrismale à Manille en 1999 (messe basse).

On peut penser que la Fraternité Saint-Pie X a fait une enquête à l'époque et a conclu à la validité de la consécration épiscopale. On peut aussi penser que la question d'un doute sur les consécrations épiscopales ne se posait pas pour ceux qui ont demandé à Mgr Lazo de faire cette cérémonie (les études mettant en doute la validité du nouveau rite datent de la fin des années 90).

Par ailleurs, dans les années 90 il était relativement facile de lever le doute. Mgr Lazo a été ordonné prêtre en 1947 (donc avec l'ancien rite) et sacré évêque le 3 février 1970, un peu plus d'un an après la promulgation du nouveau rite, par Mgr Carmine Rocco, nonce apostolique, assisté par les archevêques Juan Sison et Teodulfo Domingo. Mgr Rocco avait été sacré en 1961, donc avec l'ancien rite.

Il suffisait pour lever le doute d'enquêter sur la cérémonie du 3 février 1970, ce qui était facile en 1999 du vivant même de Mgr Lazo qui avait dû conserver le livret de la cérémonie et qui se souvenait de la manière dont elle avait eu lieu.

Aujourd'hui, 56 ans après la promulgation du nouveau rite, de telles enquêtes s'avèrent difficiles. Car les évêques actuels ont été pour la plupart ordonnés prêtres dans le nouveau rite, sacrés évêques dans le nouveau rite par des évêques eux-mêmes sacrés dans le nouveau rite, etc.



Rappelons quelques jugements de Mgr Lefebvre sur les nouveaux rites d'ordination et de consécration épiscopale :

*Mgr Lefebvre sur les ordinations sacerdotales :*

De qui ces séminaristes recevront-ils le sacrement de l'ordre ? Des évêques conciliaires dont les sacrements sont tous douteux parce que l'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions ? Ce n'est pas possible !

[Sermon du 30 juin 1988 à l'occasion des sacres épiscopaux, voir *Le Sel de la terre* 25, été 1998.]

Très cher M. XXX,

Merci pour votre aimable lettre. Je suis d'accord avec votre désir de réordonner sous condition ces prêtres et j'ai fait ces réordinations plusieurs fois.

Tous les sacrements des prêtres ou des évêques modernistes sont maintenant douteux. Les changements sont incessants et leurs intentions ne sont plus catholiques.

Nous sommes dans le temps de la grande apostasie. Nous avons besoin de toujours plus d'évêques et de prêtres vraiment catholiques. [...]

[Lettre à M. Wilson du 28 octobre 1988, voir *Sel de la terre* 98, p. 216.]

*Mgr Lefebvre sur les consécrations épiscopales :*

Mgr Lefebvre à notre connaissance n'en a parlé que deux fois, pour citer le même exemple, celui du sacre épiscopal de Mgr Daneels, évêque auxiliaire de Bruxelles :

On a publié des petits livrets à l'occasion de ce sacre. Pour les prières publiques, voici ce qui était dit, et qui était répété par la foule : « Sois apôtre comme Pierre et Paul, sois apôtre comme le patron de cette paroisse, sois apôtre comme Gandhi, sois apôtre comme Luther, sois apôtre comme Luther King, sois apôtre comme Helder Camara, sois apôtre comme Romero... » Apôtre comme Luther, mais quelle intention ont les évêques lorsqu'ils consacrent cet évêque, Mgr Daneels ? [Mgr Lefebvre, conférence à Nantes, le 5 février 1983.]

C'est effrayant... Est-ce que cet évêque est vraiment consacré ? On peut quand même en douter. Si c'est cela l'intention des consécrateurs, c'est inimaginable ! La situation est encore plus grave qu'on ne le croit. [Mgr Lefebvre, conférence à Écône, le 28 octobre 1988.]



Il n'y a pas que la *Sel de la terre* qui se pose des questions sur la validité des sacrements conciliaires. Le très officiel *Osservatore Romano* est obligé de rappeler à ses lecteurs que « pour la validité des sacrements les formules et la matière ne peuvent être modifiées ». Le Vatican avoue que des prêtres « ont douloureusement découvert l'invalidité de leur ordination et des sacrements célébrés jusqu'alors » :

La note du dicastère pour la doctrine de la foi publiée samedi 3 février intitulée *Gestis verbisque* est un texte discuté par la récente assemblée plénière du dicastère et approuvé par le pape, qui rappelle que les formules et les éléments matériels établis dans le rite essentiel de chaque sacrement ne peuvent être modifiés à volonté au nom de la créativité. *Une telle action en ce sens invaliderait le sacrement lui-même*. Dans la présentation du document, le cardinal Victor Fernández, préfet du dicastère, en explique la genèse, à savoir « *la multiplication des situations où l'invalidité des sacrements célébrés avait été constatée* », avec des modifications qui « *avaient alors conduit à devoir retrouver les personnes concernées pour répéter le rite du baptême ou de la confirmation*, et un nombre important de fidèles avaient à juste titre exprimé leur contrariété ». Des modifications de la formule de baptême ont été citées en exemple : « *Je te baptise au nom du Créateur...* » et « *Au nom de ton père et de ta mère... nous te baptisons* ». *Des circonstances qui ont également concerné des prêtres qui, « ayant été baptisés avec des formules de ce type, ont douloureusement découvert l'invalidité de leur ordination et des sacrements célébrés jusqu'alors* ». Le cardinal explique que « *si dans d'autres domaines de l'action pastorale de l'Église il y a une large place pour la créativité* », dans le domaine de la célébration des sacrements, cela « *se transforme plutôt en une "volonté manipulatrice"* ». Le cardinal Victor Fernández conclut en rappelant que « *nous, ministres, devons surmonter la tentation de nous sentir propriétaires de l'Église* » et que « *les fidèles ont le droit, à leur tour, de les recevoir comme l'Église en dispose* »<sup>1</sup>.

Un lecteur brésilien nous écrit que, dans son pays, la forme du sacrement de confirmation « *Accipe signaculum doni Spiritus Sancti* (reçois l'empreinte du don du Saint Esprit) » a été traduit par « *Reçois, par ce signe, l'Esprit Saint, le don de Dieu* ». Cette traduction est clairement déficiente, car tous les sacrements sont des signes qui donnent le Saint-Esprit. Le propre de la confirmation est de donner, le *sceau* du Saint-Esprit, un caractère.

Rappelons ce que disait Mgr Lefebvre<sup>2</sup> :

Pour la validité douteuse de la traduction de la forme nouvelle latine qui est « *accipe sigillum Spiritus Sancti*<sup>3</sup> ». Ce qui importe, c'est le « *sigillum* ». Comment est-il traduit ? Est-il toujours traduit ? « *Reçois la marque* » serait plus clair que « *sois marqué* ». Mais il arrive qu'il est tout simplement dit : « *Reçois le Saint-Esprit* », ce qui est certainement invalide.

Si « *sigillum* » est bien traduit, il n'y aurait pas de doute sur la forme. Autrement il y a doute.

1 — ORLF, jeudi 8 février 2024, p. 9, sous le titre : « Synthèse de la note *Gestis verbisque* du dicastère pour la Doctrine de la foi. »

2 — Voir la lettre dans le *Bulletin Officiel du District de France* de la Fraternité Saint-Pie X de mai 1989, cité dans *Le Sel de la terre* 92.

3 — Mgr Lefebvre cite de mémoire. Il faut lire « *signaculum* » et non « *sigillum* ». C'est le même sens et le mot original est en grec, puisque le nouveau rite a été pris chez les orientaux.